

Cfdt:

UFSN

SENGAGER POUR CHACUN
AGRI POUR TOUS

Justice et soutien pour Maureen Kearney lanceuse d'alerte !!!

Le 19 septembre prochain, à 14h00, aura lieu à Versailles le procès en appel de Maureen Kearney, militante CFDT agressée violemment à son domicile en décembre 2012.

✓ **Une enquête bâclée et une instruction orientée ?**

A l'époque secrétaire du Comité de Groupe Européen d'AREVA, Maureen avait été mandatée par la **CFDT** pour obtenir des informations sur un contrat avec la Chine qui nous faisait redouter un transfert de technologies et d'importantes pertes d'emplois en France...

✓ **Une garde à vue sur fond d'intimidation**

Après avoir subi de nombreuses menaces pour cesser de poursuivre ce dossier, elle fut agressée à son domicile le 17 décembre 2012, violée, bâillonnée et attachée avec du ruban adhésif à une chaise sur laquelle elle est restée 4h durant avant d'avoir pu être délivrée.

✓ **Un procès en première instance brutal et sans pitié !!!**

S'ensuivit alors une enquête bâclée à l'issue de laquelle la plainte fut classée ! Puis une garde à vue éprouvante qui n'a pas eu raison de la volonté de Maureen à maintenir sa plainte. Le procès se déroula 4 ans plus tard et malgré une plaidoirie de la défense exceptionnelle, le verdict prononcé fut stupéfiant : « dénonciation de crime imaginaire » !

✓ **19 septembre 2018 : Le procès en appel**

Nous, ses camarades et amis, avons décidé de nous battre à ses côtés pour faire reconnaître son innocence et sa situation de victime. Cette lâche et violente agression ne peut rester impunie : ce serait accepter le risque que demain, d'autres militants se fassent à leur tour agresser alors qu'ils œuvrent à défendre les salariés et la vérité !

Participez à la cagnotte du comité de soutien :

<https://www.leetchi.com/c/solidarite-pour-maureen>

Toute notre actualité sur notre page Web :

ufsn.cfdt-fgmm.fr

Nous réclamons justice pour Maureen et nous exigeons que les éléments soutenus par la défense soient enfin pris en compte !

Une enquête bâclée et une instruction orientée ?

Ainsi que la plaidoirie de l'avocat le révéla lors du procès, force est de constater que les enquêteurs ont « négligé » de nombreux points : recherche d'ADN, indices et empreintes sur les vêtements de Maureen ? sur l'adhésif qui l'a immobilisée ? sur la chaise ? Quant au procureur, quelles ont été ses investigations sur les raisons de l'agression ? Pourquoi ces absences de recherche d'indices ? La plainte a donc été classée faute d'éléments de preuves... et pour cause : elles n'ont pas été recherchées !!!

Une garde à vue sur fond d'intimidation

Lors de la garde à vue, notre camarade fut fortement invitée à faire des aveux « raisonnables » grâce auxquels elle ne serait pas poursuivie... Sinon, la menace « qu'elle et sa famille seraient brisés » lui a été signalée...

Aucune compassion, aucune considération de sa situation de victime d'agression malgré des

rapports d'expertise sur les violences faites à sa personne...

Un procès en première instance brutal et sans pitié !!!

Le procès a eu lieu en mai 2017 (4 ans plus tard !). De l'avis des témoins, il a été dur et sans pitié ! Aucune compassion, mais des débats à charge malgré une plaidoirie de la défense qui montrera que les faits tels qu'exposés par le procureur ne pouvaient avoir eu lieu dans les circonstances décrites... Elle est condamnée, accusée de dénonciation de crime imaginaire le 6 juillet 2017 !!!

Et le (les) agresseur(s) dans tout cela ? Nous sommes sortis de cette première audience très choqués et en colère, mais confortés dans la conviction de son innocence.

Le procès en appel

Le procès en appel de Maureen Kearney se déroulera le 19 septembre prochain à 14h, à la cour d'appel de Versailles. Nous avons décidé de sortir du silence et de nous mobiliser pour soutenir Maureen et obtenir justice avec elle.

Nous appelons à souscrire à la cagnotte participative de son comité de soutien.

Maureen est une militante intègre et loyale. Elle doit être reconnue victime d'agression ! Il est intolérable que militant·e·s et lanceurs d'alerte soient agressé·e·s et incriminé·e·s alors qu'ils/elles sont innocent·e·s !

L'ensemble des salariés doit savoir que l'enjeu de ce procès est la liberté d'expression et la défense de leurs intérêts. C'est pourquoi la CFDT fera face avec toutes celles et ceux qui tiennent à cette liberté fondamentale !

Union Fédérale CFDT des Syndicats du Nucléaire